

Association Professionnelle
du Personnel de l'Enseignement Libre



**VOTRE
SYNDICAT**





L'APPEL, l'Association du Personnel de l'Enseignement libre, est un syndicat pluraliste d'enseignants, d'auxiliaires d'éducation, d'administratifs et d'ouvriers du réseau libre subventionné, qu'il soit confessionnel ou non.

A nos yeux, l'organisation syndicale qui doit avoir la préférence est celle qui n'est liée par aucun compromis, ni avec le monde patronal, ni avec le monde politique.

Pourquoi adhérer à l'APPEL ?

La plupart s'affilient pour bénéficier des services administratifs et juridiques locaux que notre organisation syndicale met à leur disposition. C'est donc une raison pratique !

Pourtant, une raison plus fondamentale doit être perçue : les acquis sociaux dont nous jouissons sont le fruit d'une histoire syndicale passée que nous aurions tort d'oublier. Se reposer sur les acquis du passé, c'est faire marche arrière.

L'action syndicale doit suivre l'évolution de la société. De plus, la stabilité, voire l'amélioration du climat social, demande que le monde des travailleurs soit attentif aux conséquences de nouvelles décisions prises en matière de législation sur le travail. Cette mission est permanente et la soutenir est essentiel. Nous nous battons pour assurer votre représentativité. Garantir aux travailleurs tant une information correcte dès la source qu'un contrôle des décisions prises à leur égard permet d'éviter des injustices et contribue au respect des droits élémentaires.

Notre action vise également, en collaboration avec tous les acteurs de l'éducation et avec les parents, à améliorer les conditions de travail des enseignants pour permettre à tous de recevoir une éducation de qualité.



L'APPEL parle-parole

L'appartenance syndicale est une nécessité non seulement pour se faire entendre, mais aussi pour défendre ses droits dans les organes prévus à cet effet.

C'est ainsi que nous sommes présents à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement (fondamental, secondaire, supérieur aussi bien que dans l'ordinaire et le spécial que dans l'artistique, la promotion sociale ou les CEFA).



L'APPEL à la base

À l'APPEL, la base n'est pas laissée pour compte : les affiliés élisent leur délégué syndical qui dispose de toute la documentation nécessaire à leur information. Des formations trimestrielles renforcent ses connaissances.

D'autre part, les élections sociales permettent à tout le personnel d'une école d'être des représentants APPEL au conseil d'entreprise (CE), au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et dans les instances de concertation locales (ICL).

Ces délégués élus bénéficient d'un statut particulier : leur protection d'emploi permet une prise de parole parfois audacieuse... Leur mandat prévoit qu'ils informent les affiliés des prises de position du syndicat.

Ils ont également pour mission de centraliser les avis des collègues, et de les répercuter auprès de leurs délégués régionaux. Ces derniers en feront part au Comité central, renouvelé tous les deux ans par le Congrès et responsable de l'orientation du syndicat.

L'APPEL pluraliste

Pluralistes en notre sein nous sommes. Assurer la diversité au sein de la représentativité syndicale d'une école ou de tout organe de concertation est pour nous un gage sérieux de démocratie qui peut éviter pas mal de dérives ou d'autoritarismes.



L'APPEL proche de vous

En tant qu'association professionnelle, nous rassemblons d'abord des enseignants de terrain. Ce sont eux qui constituent la force vive de l'APPEL. Ce sont eux qui, après les heures de cours, assument la tâche de nous représenter, de traiter les dossiers, de réfléchir à la politique à mettre en place. L'APPEL se présente comme l'alternative efficace pour un syndicalisme de proximité.



Structure de l'APPEL

Le Secrétariat général

est responsable de la gestion journalière.

Boulevard Poincaré 72-74 1070 Bruxelles
Tél. : 02/558.51.71 Fax : 02/558.51.61
e-mail : appel@cgsfb.be www.syndicat-appel.be

Marc WILLAME, Secrétaire général
Françoise WIMLOT, Permanente communautaire
Jean François GHYS, Permanent communautaire

Le Bureau exécutif

exécute les décisions du Comité central
et se répartit les tâches et les fonctions.

Germain BAYET, Président
Marc MANSIS, Vice-Président
Jacques MORISOT, Vice-Président
Marc WILLAME, Secrétaire général
Françoise WIMLOT, Permanente communautaire
Jean François GHYS, Permanent communautaire

Le Comité central

dispose des pouvoirs les plus étendus
pour la gestion et l'organisation de l'Association
et se réunit trimestriellement.

Il est composé :

- des membres élus par le Congrès
- des délégués régionaux
- des membres cooptés

Le Comité régional

est chargé de l'animation des régions
qu'il organise selon ses règlements propres.
Il sert de relais entre la base et
les instances centrales.

Le Congrès

est ouvert à l'ensemble des membres.
Il se réunit annuellement,
il est le pouvoir souverain de l'Association
et élit tous les deux ans en son sein
des membres du Comité central